

A.1.1 ACTION EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

3

AIDE À LA RÉALISATION DES PRESTATIONS LIÉES À LA PROCÉDURE AGRICULTEUR EN DIFFICULTÉ



NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

Eviter l'arrêt d'activité des exploitants confrontés à une situation économique difficile.

BÉNÉFICIAIRES

Agriculteur à titre principal ou secondaire, personne morale ou personne physique.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Règlement CE 2004/C 244/02 du 10 oct 2004 relatif aux aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté.

CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (QUALITATIFS ET QUANTITATIFS)

- Avis de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, sur la demande.
- Financement uniquement quand la prestation est réalisée par un prestataire agréé par la Commission Départementale d'Orientation Agricole, section Agriculture en difficulté.

TAUX D'INTERVENTION – CUMUL MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

- Financement forfaitaires des Pré-diagnostic, Plan de redressement, Suivi année 1 et année 2 sur la base de 4 jours de suivi annuel, Suivi année 3, 4 et 5 (sur la base de 2 jours de suivi annuel).
- Montant de l'aide arrêté en Commission Permanente
- Versement direct au prestataire sur présentation d'un avis de service fait et présentation de la facture de solde acquittée.

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- Formulaire de demande dûment complété, daté et signé accompagné des pièces justificatives

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Économie
et de l'Emploi
Service Agriculture et
Pêche

DATE LIMITE DE DÉPÔT ET DE VERSEMENT

Néant

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENTS RURAUX

Ce dossier est à adresser à :
Monsieur Didier MARIE
Président du Département de Seine-Maritime
Hôtel du Département
DEE/SAP
Quai Jean Moulin
76101 ROUEN CEDEX 1

AIDES EN MATIERE D'AGRICULTURE

DEMANDE D'AIDE :

**Aide à la réalisation des prestations liées à la procédure
agriculteur en difficulté**

Fiche d'aide consultable sur www.seinemaritime.net rubrique « guide des aides »

Pour tout renseignement complémentaire :
Service Agriculture et Pêche
Tel : 02.35.03.55.55 – Fax : 02.35.03.51.81
Mail : AGRICULTURE@cg76.fr

ETAT CIVIL DU DEMANDEUR

NOM * :

Prénom * :

Né(e) le * :

à * :

Si personne morale, nom de la structure * :

Adresse personnelle * :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Adresse de l'exploitation * :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Téléphone * :

Portable :

Fax :

Mail :

N° SIRET * :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° PACAGE * :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° MSA * :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DESCRIPTIF DU PROJET

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

FINANCEMENT POUR LA REALISATION DU PROJET *	MONTANT
Banque
Organismes de crédits
Financeurs publics
Autres
TOTAL	

DEVIS DES TRAVAUX *	MONTANT T.T.C.	MONTANT H.T.
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
TOTAL		

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'APPUI DE LA DEMANDE

- Le présent imprimé dûment complété, daté et signé
- Un Relevé d'Identité Bancaire à **l'adresse de l'exploitation**
- Devis de **moins de 6 mois** (approuvés et signés par le bénéficiaire)
- Statuts pour les formes sociétaires
- Attestation de la D.D.E.A. justifiant que le demandeur est engagé dans une procédure AGRIDIF

Pour le versement de la subvention :

- Facture **originale** acquittée par la structure ayant réalisé l'étude

* Le Département ne peut accepter la demande que dans la mesure où le budget prévu pour le présent régime d'aide n'est pas épuisé (conforme point 16 règlement 2006/C 319/01 de la Communauté Européenne).

* Les réponses obligatoires sont mentionnées par un astérisque (*). Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.

* La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire. Conformément aux articles 32, 39 et 40 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont notamment informées que :

1 – Les destinataires des informations collectées sont les services du Département de Seine-Maritime habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations ou organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique.

2 – En tout état de cause, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Correspondant Informatique et Libertés du Département de Seine-Maritime (cil@cg76.fr) ou en lui adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Correspondant Informatique et Libertés – Département de Seine-Maritime – Quai Jean Moulin – 76101 ROUEN CEDEX 1.

* Le demandeur atteste que les travaux ne sont pas commencés à la date de la demande.

* Le demandeur prend acte qu'il ne peut débiter les travaux avant l'accord de subvention.

* **Conformément à l'article 15 du règlement d'exemption agricole du 15 décembre 2006, je prends note que l'aide à l'assistance technique ne peut être versée directement à l'attributaire final. Aussi, j'accepte que le financement soit directement versé au prestataire que j'ai choisi. J'ai connaissance du fait qu'il m'est impossible de changer de prestataire après le dépôt du dossier.**

A

**Signature du ou des demandeur(s)
précédée de la mention « LU ET APPROUVE »**

Le

ATTESTATION D'ENGAGEMENT PROCEDURE AGRIDIF
(À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
ET A FAIRE REMPLIR PAR LA DDEA)

ETAT CIVIL DU DEMANDEUR

NOM * :

Prénom * :

Né(e) le * :

à * :

Si personne morale, nom de la structure *:

Adresse personnelle * :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Adresse de l'exploitation * :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Téléphone * :

N° SIRET * :

N° PACAGE * :

Le représentant de la DDEA atteste par la présente que le demandeur dont l'Etat Civil est mentionné ci-dessus est engagé dans une procédure AGRIDIF :

- oui non
- Depuis le :

A

Signature du représentant de la DDEA +cachet

Le